

Description

Le ou la médecin spécialiste en oncologie médicale (oncologues, cancérologues) préviennent, diagnostiquent et traitent les tumeurs cancéreuses des cellules, des tissus et des organes du corps humain. Ils effectuent des recherches approfondies sur les causes du mal et appliquent les thérapies adéquates.

Leurs principales activités consistent à :

Consultation et diagnostic

- recevoir en consultation des malades qui présentent des signes alarmants (modification d'un grain de beauté, nodule palpable, hémorragies locales, douleurs, troubles permanents de certaines fonctions, fatigue, etc.);
- effectuer une anamnèse complète (histoire du malade);
- prélever des fragments de tissus ou d'organe (frottis, biopsies) et pratiquer des examens histologiques et cytologiques;
- effectuer des examens complémentaires pour visualiser les lésions et analyser leur étendue: radiographie, échographie, scanner, examen endoscopique, etc.;
- poser un diagnostic et préparer un plan de traitement en tenant compte du contexte psychologique, familial et social du patient;

Traitement

- appliquer diverses mesures thérapeutiques: chimiothérapie (injections orales ou intraveineuses de médicaments anticancéreux), hormonothérapie, immunothérapie (injections d'anticorps, de lymphocytes, etc.), radiothérapie (irradiation par voie interne ou externe), chirurgie (ablation totale ou partielle des tumeurs, chirurgie réparatrice, etc.);
- corriger les troubles occasionnés par les effets secondaires des différents traitements, évaluer les résultats et adapter les thérapies;

Recherche, prévention et expertise

- agir en qualité de consultant auprès des autres médecins;
- participer à des recherches pour évaluer l'efficacité de nouveaux traitements;
- promouvoir des campagnes de prévention sur les comportements à risque (alcool, tabac, alimentation trop riche, etc.) et de dépistage.

Environnement de travail

Les spécialistes en oncologie médicale travaillent dans un cabinet privé ou dans une unité d'hôpital, en étroite collaboration avec une équipe soignante (infirmiers, chirurgiens, radio-oncologues, etc.). Ils assument de grandes responsabilités de soutien face à des patients atteints de maladies parfois incurables.

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en oncologie médicale s'acquiert après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus par la FMH.

Durée

6 ans dont:

- 2 ans au minimum de formation en médecine interne générale;
- 3 à 4 ans de formation spécifique en oncologie médicale;
- 1 an au total dans un ou plusieurs domaines suivants: hématologie, radio-oncologie / radiothérapie; onco-hématologie pédiatrique, pathologie.

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine consulter www.orientation.ch/etudes.

Remarque: il est possible d'effectuer sa spécialisation à temps partiel (50 % au minimum)

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en oncologie médicale.

Contenu

- Bases scientifiques et juridiques (biologie tumorale; immunologie des tumeurs; étiologie, épidémiologie, dépistage et prévention; recherches cliniques et statistiques);
- Principes de base du traitement des affections malignes (pathologie - médecine de laboratoire - biologie moléculaire, étendue de l'affection - procédure de staging);
- Traitement (chirurgie, radio-oncologie, chimiothérapie - médicaments cytostatiques, thérapies biologiques);
- Sécurité des patients, évaluation des risques et gestion des erreurs (mesures palliatives et de soutien);
- Traitement des entités tumorales (différents carcinomes, mésothéliome, tumeurs et tumeurs malignes, cancers, sarcomes etc.);
- Aspects psychosociaux du cancer (facteurs culturels influençant le traitement et la gestion de la maladie; mécanismes régissant la maîtrise des problèmes soulevés par le diagnostic oncologique chez les patients et leurs proches; intégration des membres de la famille, de l'aumonier, du personnel soignant, de l'hospice et des groupes d'entraide dans le traitement interdisciplinaire du patient, etc.).

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de la Fédération des médecins suisses FMH www.fmh.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Résistance nerveuse
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Écoute et compréhension d'autrui
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Disponibilité
- Désir de soigner les autres
- Sens de l'observation

Perspectives professionnelles

La loi sur les professions médicales assure la reconnaissance de la formation postgraduée des médecins, et leur permet d'envisager la pratique de leur spécialité dans certains pays de l'Union européenne.

Diplômes

11 diplômes de spécialiste en oncologie médicale ont été délivrés en 2019.

Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers, de la spécialité et de l'activité.

Actuellement, les sciences médicales connaissent un développement rapide. Les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.

La Fédération des médecins suisses dispense à ses membres des formations approfondies qui aboutissent à des attestations de formation complémentaire et des certificats d'aptitude technique.

La formation continue mise sur pied par les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses, l'industrie pharmaceutique, revêt les formes les plus diverses: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en anesthésiologie/Médecin spécialiste en anesthésiologie
- Médecin spécialiste en chirurgie/Médecin spécialiste en chirurgie
- Médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie/Médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie
- Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique/Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique
- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en pédiatrie/Médecin spécialiste en pédiatrie
- Médecin spécialiste en radiologie/Médecin spécialiste en radiologie

Adresses

Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)

Bollwerk 10
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 44 88
<http://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)

Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale 300
3000 Berne 15
Tél.: 031 359 1111
<http://www.fmh.ch>

Société suisse d'oncologie médicale

Bahnhofplatz 4
8001 Zurich
Tél.: 043 266 99 17
<http://www.sgmo.ch>